



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2018

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille dix-huit le **06 avril** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
30 mars 2018	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents:	19
Votants :	25

Présents :

JP. MEUR, **Maire**,

J. CARRÉ, A. BERCHON, M. PEUREUX, M. BRUN, P. LAVRENTIEFF, MC. KARNAY, **adjoints**,

M. CHARLOT, C. DERCHAIN, M. BOURDY, C. LEPETIT, C. JOUAN, I. OSSENI, E. CIRET, C. THIROUX, R. ARNOULD-LAURENT, V. PUJOL, M. GESBERT, P. BRECHAT, **Conseillers Municipaux**,

Absents représentés :

F. DELATTRE	pouvoir à	JP. MEUR
MC. MORTIER	pouvoir à	A. BERCHON
N. BOULLIÉ	pouvoir à	C. DERCHAIN
N. LEBON	pouvoir à	C. JOUAN
P. BOURILLON	pouvoir à	J. CARRÉ
S. BOUILLET	pouvoir à	M. PEUREUX

Absents :

S. REGNAULT, S. IAFRATE, J. CLOIREC, A. GIARMANA

Secrétaire de séance

M. CHARLOT

Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales : Maintien des taux de la fiscalité locale

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs.

Madame PUJOL demande quel est l'impact de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur MEUR explique qu'il s'agit d'un dégrèvement. Pour 80% des Français, le montant de la taxe d'habitation va baisser progressivement à partir de 2018 jusqu'à être supprimée en 2020. Dernièrement le Président MACRON a indiqué vouloir étendre cette mesure à l'ensemble des contribuables. En 2018, financièrement ce sera neutre pour la commune.

2018D15

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU le projet de budget primitif 2018,

CONSIDERANT que conformément à la loi du 10 janvier 1980, le vote par le Conseil Municipal des taux d'imposition relatifs aux contributions directes locales intervient au vu de l'état 1259 transmis par l'administration fiscale, portant notification des bases communales et au regard des objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires ainsi que des prévisions établies dans le budget primitif,

CONSIDERANT les dépenses prévisionnelles et la proposition de maintenir les taux d'imposition, soit un produit fiscal attendu de 5 089 081€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

FIXE les taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2018 à :

Taxe d'habitation 16,83 %

Taxe foncier bâti 23,37 %

Taxe foncier non bâti 95,16 %

FIXE le produit attendu à 5 089 081€.

Budget Primitif 2018 – Ville : Approbation

Monsieur MEUR rappelle que le 27 mars dernier, la Conseil Municipal a voté le rapport relatif au débat sur les orientations budgétaires 2018. Les axes contenus dans ce document ont permis d'élaborer le budget primitif communal 2018 proposé.

Conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, **Madame DONNEGER** procède à une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles :

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

CONTEXTE GENERAL –LOI DE FINANCE

Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement

La baisse de la DGF opérée depuis ces dernières années est suspendue mais l'Etat demande aux collectivités locales un effort d'économies conséquent. Ainsi le gouvernement souhaite associer celles-ci à l'effort partagé de la maîtrise de la dépense publique via un contrat tripartite (Préfet/DGFIP/communes de plus de 50 000 hab) axé sur 2 critères : une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement.

Augmentation de la péréquation verticale

Le PLF propose également une augmentation de 190 millions des allocations de péréquation (DSU et DSR) au sein de la DGF.

Suppression partielle progressive de la taxe d'habitation

Le coût de cette mesure est estimé à 3 milliards € en 2018 et de plus de 10 milliards en 2020. Pour compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements seront supportées par les contribuables.

Maintien du Fonds d'aide à l'investissement public local

En 2018, 665 millions € sont prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux.

Automatisation du FCTVA

A compter de 2019, les attributions du FCTVA seront automatisées suivant une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement.

Bases fiscales revalorisées à 1,2%

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY

1- Compétences déjà transférées

Transport, Prévention spécialisée, Gestion des aires d'accueil des gens du voyage, ordures ménagères

2- Compétence transférée au 1er janvier 2018 et adhésions diverses

Transfert de la compétence VOIRIE

Evaluation de la CLECT : Dépenses annuelles de fonctionnement = 651 946€

Dépenses annuelles d'investissement = 250 000€



2018 : RUELLE DU PANORAMA
2019 : RUELLE DES NEFLIERS

Adhésion au groupement de commande « acquisition de papier » (nov 2017)

Adhésion au marché des systèmes d'impressions de la CPS (janv 2018)

Renouvellement du système de navettes gratuites sur le territoire (financé à 80% par la CPS)

Adhésion au service commune « systèmes information » de la CPS (courant 2018)

- gestion des infrastructures et systèmes (serveurs et réseaux)
- gestion du parc d'ordinateurs et assistance aux utilisateurs
- gestion de la téléphonie fixe et mobile
- gestion des systèmes d'impression

3- En étude

Réflexion sur l'utilisation d'agent intercommunal pour la mission d'archivage ou de prévention des risques

Réflexion sur le transfert de l'école de musique au 01/01/2020

3

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Maintenir les taux d'imposition fiscalité directe
- ✓ Optimiser le coût de fonctionnement des différents services en gardant un service de qualité
- ✓ Maintenir globalement le montant des subventions aux associations locales
- ✓ Maintenir les tranches du quotient familial
- ✓ Maitriser la masse salariale
- ✓ Mutualiser les moyens matériels et humains avec les différentes collectivités de la CPS

➡ **Maintenir une capacité d'autofinancement**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- ✓ Agir contre les inondations
- ✓ Répondre aux diverses normes de sécurité dans les bâtiments publics
- ✓ Présenter un contrat d'aménagement Régional et Départemental
- ✓ Finaliser le projet AD'AP et commencer les réalisations

➡ **Diminuer l'endettement (avec l'objectif de ne pas emprunter)**

4

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

REGLES D'OR

- Les deux sections du budget (fonctionnement et investissement) doivent être votées en équilibre
- Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des recettes propres
- Pas d'emprunt pour financer la section de fonctionnement, nécessité d'un autofinancement

5

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	BUDGET TOTAL 2017	REALISE 2017	BP 2018
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 243 957,18	2 128 807,61	1 923 740,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	5 163 984,00	5 075 888,47	4 952 000,00
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00		42 000,00
66 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	784 199,03	774 782,51	642 773,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	8 192 140,19	7 979 578,59	7 560 513,00
68 - CHARGES FINANCIÈRES	352 987,95	348 651,17	327 419,78
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	54 151,00	51 931,33	7 500,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 599 279,14	8 380 161,09	7 895 432,78
023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	809 079,99		757 022,66
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	273 728,02	269 504,23	226 004,04
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 082 808,01	269 504,23	983 026,70
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 682 087,15	8 649 665,32	8 878 459,48

6

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

- **Chapitre 011** : Diminution de 10%
Economie réalisée sur les contrats
Transfert de la compétence voirie (- 268 752€ = bailleurs et régies)
- **Chapitre 012** : Diminution de 2%
Transfert de la compétence voirie (- 238 867€ = masse salariale de 6 agents transférés)
Mise à disposition de 9 agents « voirie » à la CPS (150 000€)
Prévision d'un recrutement d'un gardien de police
Augmentation de l'assurance « agent »
Augmentation des charges salariales
- **Chapitre 014**
FPIC 2017 était pris en charge totalement par la CPS. En 2018, la CPS prend en charge 80% du FPIC 2018. Cette prise en charge diminuera chaque année de 20% avec pour objectif une prise en charge totale communale en 2022.
- **Chapitre 65** :
Contribution du SIRM avec une provision de 80 000€ dans le cas où la CPS ne soutienne pas le syndicat
Enveloppe de 30 000€ pour les créances admises en non valeur
Subventions aux associations maintenues
(...)
- **Chapitre 042** :
Dotations aux amortissements (cette écriture comptable apparait aussi en recette d'investissement – chapitre 040)

7

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	BUDGET TOTAL 2017	REALISE 2017	BP 2018
RECETTES			
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	146 000,00	213 276,41	170 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	798 031,92	821 399,94	943 414,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	7 395 685,08	7 477 160,49	6 587 593,48
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 117 786,84	1 110 336,54	1 086 862,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 415,80	145 177,08	53 760,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	9 546 919,44	9 767 350,46	8 841 629,48
76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00	2 674,21	16 776,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	32 369,42	20 000,00
775 - PRODUITS DE CESSION	23 800,00	23 800,00	
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	12 783,00	12 783,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 603 512,44	9 838 977,09	8 878 405,48
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 574,71	28 574,71	54,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	78 574,71	28 574,71	54,00
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 682 087,15	9 867 551,80	8 878 459,48

8

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

▪ Chapitre 013 :

Remboursements de notre assureur suite aux arrêts de travail, accidents de travail et congés maternité.

▪ Chapitre 70 :

Augmentation de 20%

Produits des services (restaurant scolaire, accueils de loisirs, école de musique, crèche)

Mise à disposition de 9 agents « voirie » à la CPS (150 000€)

Transfert de la compétence voirie (- 9 396,40€ = recettes RODP)

▪ Chapitre 73 :

Produit fiscal attendu d'un montant de 5 089 081€, soit + 102 462€.

Attribution de compensation (AC) versée par la CPS de 903 512€

AC 2017	1 855 830,08
SIRM	-220 000,00
Transfert voirie FCT	-651 945,60
Transfert voirie INV	-80 372,00
AC 2018	903 512,48



La loi de finances pour 2018 modifie les règles d'imposition de la taxe d'habitation :

Elle est supprimée pour 80 % des Français. Pour ceux concernés, le montant de la taxe va diminuer progressivement pendant trois ans : elle baissera de 30 % dès 2018, 65 % en 2019 et ne sera plus due au titre de la résidence principale d'ici 2020.

Taxe sur électricité estimée à 165 000€

Taxe locale sur la publicité extérieure estimée à 130 000€

Taxe additionnelle aux droits de mutation estimée à 300 000€

▪ Chapitre 74 :

Dotation forfaitaire estimée à 373 707€. Rappel, en 2013, la commune percevait une DGF à hauteur de 992 000 €. Entre 2013 et 2017, la DGF a baissé de 581 000 €.

Les allocations compensatrices au titre des exonérations de taxe d'habitation et taxe foncière s'élèvent à 104 188€, soit + 15 147€.

FCTVA partie fonctionnement est estimé à 15 000€.

9

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

▪ Chapitre 75 :

Loyers et charges des appartements et du cabinet médical

▪ Chapitre 76 :

Dans le cadre du transfert, la CPS reprend la dette relative à l'investissement pour la remise en état de la voirie d'intérêt communautaire. Les dépenses d'investissement ont été arrêtées à la somme de 250 000€.

Pour le financement de ces opérations d'investissement, il est prévu:

> Une subvention de 20% attribuée par la CPS

> Une prise en charge par la CPS du fonds de compensation de la TVA à hauteur de 16,404%

Le solde est réparti entre le versement par la commune d'un fonds de concours estimé à 78 618€ et la diminution des AC à hauteur de 80 372€.

Pour accompagner les communes qui subissent une diminution de leur AC, la CPS a prévu un échéancier sur 10 ans, avec un impact de 0€ en 2018. Pour la commune, le montant s'élève à 80 372€, soit 16 776€ d'intérêt (chapitre 76) et 63 596€ (chapitre 27) pour la partie capital.

▪ Chapitre 042 :

Reprise de la subvention du radar pédagogique acheté en 2016 (cette écriture comptable apparait aussi en dépenses d'investissement – chapitre 040)

10

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	BUDGET TOTAL 2017	REALISE 2017	RAR 2017	BP 2018
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
10 - DOTATIONS, FONDS, DIVERS ET RESERVES	247 818,87	247 818,87		283 818,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	0,00			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 211 418,20	1 188 915,20		1 166 982,17
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 459 234,07	1 436 734,07	0,00	1 450 797,17
204 - SUBVENTIONS DEQUIPEMENT VERSEES	70 714,00	70 714,00		149 339,00
OPÉ 107- MAIRE	448 201,65	88 378,36	131 884,53	787 004,00
OPÉ 118- ECOLE BARTELOTTE	8 648,00	3 257,04	500,00	
OPÉ 201301- ECOLE BARTELOTTE (APCP)	32 288,16	32 288,16		
OPÉ 119- SALLE POLYVALENTE BARTELOTTE	7 237,74	2 300,69	2 950,00	
OPÉ 201302- SALLE POLYVALENTE BARTELOTTE (APCP)	8 752,20	8 752,20		
OPÉ 120- AMENAGEMENT EXT BARTELOTTE	9 912,48	2 410,80	7 501,68	
OPÉ 124- SCOLAIRE	81 838,80	41 670,72	28 958,83	209 400,00
OPÉ 32- ACQUISITIONS FONCIERES	50 000,00	0,00		50 000,00
OPÉ 64- TRAVAUX DIVERS VOIRIE	1 180 780,80	489 372,11	862 362,59	347 500,00
OPÉ 96- PLACE BEAULIEU	4 639,20	0,00	4 639,20	
TOTAL DES DEPENSES DEQUIPEMENT	1 899 713,05	746 145,08	835 814,63	1 523 245,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 358 947,12	2 182 879,15	835 814,63	2 974 040,17
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 574,71	28 574,71		54,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	311 477,16	311 477,16		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	390 051,87	340 051,87	0,00	54,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 748 998,99	2 522 931,02	835 814,63	2 974 094,17
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 237 064,52	0,00	0,00	758 341,67
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 986 063,51	2 522 931,02	835 814,63	3 732 435,84

RAR 2017 + BP 2018 = 4 568 250,47€

11

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

▪ Chapitre 10 :

Suite au dépôt d'un permis de construire, le promoteur MARIIGNAN doit s'acquitter de la taxe d'urbanisme (chapitre 10 – recettes). Le permis ayant été annulé, la taxe due devra être remboursée (chapitre 10 – dépenses)

▪ Chapitre 16 :

Remboursement du capital + enveloppe pour les remboursements de caution (1 000€)

▪ Chapitre 204 :

Conformément à la délibération du 21 mars 2013, la commune s'est engagée à verser au bailleur social Vilogia (opération 39 logements sociaux Bartelottes) une subvention d'équilibre de 500 000€ sur 7 ans. Les 70 714€ représentent la 6^{ème} annuité.

Dans le cadre du transfert de la voirie, la commune a souhaité inscrire 250 000€ TTC en dépenses d'investissement pour les travaux voirie.

La participation financière de la commune s'opère :

- ✓ par prélèvement sur nos AC à hauteur de 80 372€
- ✓ par versement d'un fonds de concours fixé à 78 625€

▪ Chapitre 040 :

Reprise de la subvention du radar pédagogique acheté en 2016 (cette écriture comptable apparaît aussi en recette de fonctionnement – chapitre 042)

12

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

▪ Opérations d'équipement

Opération 107 – Mairie

Remplacement des menuiseries
 Mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite
 Modernisation des installations de chauffage
 Equipements pour la cuisine centrale
 (...)

Opération 124 – Scolaire

Sécurité incendie dans les écoles

Opération 32 – Acquisitions Foncières

Enveloppe

Opération 64 – Travaux divers voirie

Réseaux d'assainissement des eaux pluviales

13

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	BUDGET TOTAL 2017	REALISE 2017	RAR 2017	BP 2018
RECETTES				
024 - PRODUITS DES CESSIONS DIMMOBILISATIONS	-200,00	0,00		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	1 289 028,62	607 104,41	701 890,63	8 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	606 963,79	430 000,00		223 028,86
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		50 887,63		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 895 812,41	1 107 992,09	701 890,63	231 028,86
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	626 507,97	143 367,43	407 008,50	963 823,50
1068 - EXCÉDENTS DE FCT CAPITALISÉ	1 168 457,96	1 168 457,96		1 217 386,43
165 - DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENT REÇUS	1 000,00	65,00		
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	1 695 965,93	1 312 680,39	407 008,50	2 181 709,93
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 591 778,34	2 420 672,48	1 108 899,13	2 412 738,64
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				63 896,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	809 079,99			757 022,66
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	273 728,02	269 504,23		226 004,04
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	311 477,16	311 477,16		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 394 285,17	580 981,39	0,00	1 046 622,70
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 986 063,51	3 001 653,87	1 108 899,13	3 459 361,34
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 986 063,51	3 001 653,87	1 108 899,13	3 459 361,34

RAR 2017 + BP 2018 = 4 568 250,47€

14

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

- **Chapitre 13 :**

Enveloppe pour extension du réseau électrique (7 500€) + Subvention notifiée pour un radar pédagogique (500€)

- **Chapitre 16:**

Emprunt d'équilibre.

- **Chapitre 10:**

Remboursement de la TVA estimée à 173 000€

Taxe d'aménagement 507 008,50 € dont le solde de l'opération « Kaufman » 407 008,50 €

Taxe d'aménagement « Marignan » perçue et annulée pour 283 815€

Excédent 2017 reporté au 1068 soit 1 217 886,48€

- **Chapitre 27 :**

Dans le cadre du transfert, la CPS reprend la dette relative à l'investissement pour la remise en l'état de la voirie d'intérêt communautaire. Les dépenses d'investissement ont été arrêtées à la somme de 250 000€. En 2018, l'impact net pour la ville est de 0€, la CPS rembourse 63 596€ de capital.

- **Chapitre 040 :**

Dotations aux amortissements (cette écriture comptable apparaît aussi en dépenses de fonctionnement– chapitre 042)

15

Madame PUJOL demande une explication sur le montant de 591 000€ indiqué au budget en dépense d'investissement à l'article 2135 de l'opération d'équipement 107. Ainsi que le montant de 67 000€ prévu pour les frais d'étude.

Madame DONNEGER répond qu'il s'agit principalement des travaux de réfection des menuiseries de la mairie, du CCAS, du service culturel, des services techniques et du foyer des anciens mais aussi la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux et la modernisation des installations de chauffage. Concernant les frais d'étude, ce sont les études préalables à la réalisation des projets d'investissement tels que la réhabilitation de l'école A. Paré, l'aménagement de la propriété Schneersohn, l'aménagement de la micro-crèche et qui sont nécessaires à la constitution des dossiers de subventions.

Madame PUJOL demande le montant des indemnités des élus.

Monsieur MEUR rappelle que l'enveloppe a été diminuée de 7% courant 2017.

Madame DONNEGER répond que le montant de 100 200€ est inscrit au budget à l'article 6531. En légère diminution par rapport à 2017 conséquemment à la décision précitée.

Un débat s'engage sur la justification des indemnités versées aux élus, sur le cumul des mandats et le coût du « mille-feuille institutionnel ».

2018D16

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la Commission des Finances réunie le 16 mars 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal réuni le 27 mars 2018 relative au débat sur les orientations budgétaires 2018,

VU le projet de budget primitif 2018 présenté au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la **majorité**,

3 CONTRE : V. PUJOL, M. GESBERT, P. BRECHAT

ADOpte le budget primitif 2018 « Ville » arrêté comme suit :

	BP 2018
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	1 923 740,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	4 952 000,00
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	42 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	642 773,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	7 560 513,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	327 419,78
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 500,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 895 432,78
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	757 022,66
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	226 004,04
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	983 026,70
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 878 459,48
RECETTES	
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	170 000,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	943 414,00
73 - IMPÔTS ET TAXES	6 587 593,48
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 086 862,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 760,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	8 841 629,48
76 - PRODUITS FINANCIERS	16 776,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00
775 - PRODUITS DE CESSION	
78 - REPRISE SUR PROVISIONS	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 878 405,48
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	54,00
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 878 459,48

	RAR 2017	BP 2018
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		283 815,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		1 166 982,17
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	0,00	1 450 797,17
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		149 339,00
OPE 107- MAIRIE	131 884,53	767 004,00
OPE 118- ECOLE BARTELOTTE	520,80	
OPE 201301- ECOLE BARTELOTTE (APCP)		
OPE 119- SALLE POLYVALENTE BARTELOTTE	2 950,00	
OPE 201302- SALLE POLYVALENTE BARTELOTTE (APCP)		
OPE 120- AMENAGEMENT EXT BARTELOTTE	7 501,68	
OPE 124- SCOLAIRE	25 955,83	209 400,00
OPE 32- ACQUISITIONS FONCIERES		50 000,00
OPE 64- TRAVAUX DIVERS VOIRIE	662 362,59	347 500,00
OPE 96- PLACE BEAULIEU	4 639,20	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	835 814,63	1 523 243,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	835 814,63	2 974 040,17
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		54,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	54,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	835 814,63	2 974 094,17
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0,00	758 341,67
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	835 814,63	3 732 435,84
RECETTES		
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	701 880,63	8 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		223 028,66
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	701 880,63	231 028,66
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	407 008,50	963 823,50
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE		1 217 886,48
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	407 008,50	2 181 709,98
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 108 889,13	2 412 738,64
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		63 596,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		757 022,66
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		226 004,04
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	1 046 622,70
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 108 889,13	3 459 361,34
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 108 889,13	3 459 361,34

**Création d'une voie :
Dénomination**

Monsieur CARRÉ procède à l'exposé des motifs.

Madame PUJOL demande comment se passe la vente des logements sur cette opération.

Monsieur MEUR répond que tous les appartements en accession ont été vendus.

2018D17

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'opération de construction de logements par la société «KAUFMAN&BROAD», entre la voie des Postes et l'avenue de la Division Leclerc, une nouvelle voie va être créée,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est seul compétent pour la dénomination des lieux publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte la dénomination suivante :

- Allée des Framboisiers

CHARGE Monsieur le maire de communiquer cette information notamment au centre des finances publiques, au bureau du cadastre et aux services de La Poste.

**Régularisation d'alignement chemin des Auvergnés :
Acquisition à titre gracieux de la parcelle AL n°246**

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs.

2018D18

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la régularisation d'emprise d'alignement de la parcelle cadastrée AL n°246 sise chemin des Auvergnés,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE d'acquiescer à titre gracieux auprès des conjoints ZELEME, la parcelle cadastrée AL n°246, d'une superficie de 68m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment les actes notariés devant intervenir entre la commune et les propriétaires.

**Communauté Paris-Saclay
Convention pour la subvention surcharge foncière :
Programme EFIDIS 68 logements**

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs et rappelle que cette somme est déductible du montant des pénalités dues par la commune au titre du déficit en logement social imposé par la loi SRU. La commune va également contacter le bailleur social afin de bénéficier d'un logement supplémentaire en attribution, en compensation.

2018D19

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT l'opération de construction de 28 logements locatifs sociaux (26 PLAI et 42 PLUS) menée par EFIDIS, situés 29-35 rue Gaillard,

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 1 000€ par logement auprès de la Communauté Paris-Saclay,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2017-267 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 portant actualisation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2016-2022,

VU le règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières adopté par délibération du Conseil communautaire n°2017-181 du 28 juin 2017,

VU le projet de convention qui précise les engagements de la Communauté d'agglomération et de la commune de La Ville du Bois en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de la convention portant définition des modalités d'attribution de cette subvention de 68 000€ au titre de la surcharge foncière,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que la subvention versée par la Communauté d'agglomération à la commune, sera ensuite reversée au bailleur EFIDIS.

Communauté Paris-Saclay Convention pour la subvention surcharge foncière : Programme ESSONNE HABITAT 28 logements

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs.

2018D19

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT l'opération de construction de 68 logements locatifs sociaux (9 PLAI et 19 PLUS) menée par ESSONNE HABITAT, situés rue des Cailleboudes/avenue de la Division Leclerc,

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 1 000€ par logement auprès de la Communauté Paris-Saclay,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2017-267 du Conseil communautaire du 22 novembre 2017 portant actualisation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2016-2022,

VU le règlement d'attribution de subventions dans le cadre des surcharges foncières adopté par délibération du Conseil communautaire n°2017-181 du 28 juin 2017,

VU le projet de convention qui précise les engagements de la Communauté d'agglomération et de la commune de La Ville du Bois en ce qui concerne les modalités de versement de la subvention,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les termes de la convention portant définition des modalités d'attribution de cette subvention de 28 000€ au titre de la surcharge foncière,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que la subvention versée par la Communauté d'agglomération à la commune, sera ensuite reversée au bailleur ESSONNE HABITAT.

Décisions du maire
en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 2018DM12 : Organisation d'un séjour croisière Juillet 2018 pour les jeunes du Micado
- 2018DM13 : Organisation d'un séjour été (n°3) à Saint-Fargeau-Ponthierry (77310) proposé par le service éducatif du lundi 23 au jeudi 26 juillet 2018
- 2018DM14 : Organisation d'un séjour été (n°1) à Cerniebaud (25) proposé par le service éducatif du dimanche 8 au dimanche 15 juillet 2018
- 2018DM15 : Recours à la centrale publique d'achat UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) pour les besoins de la collectivité en électricité suite à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité

Droit de préemption urbain: Renoncement

Madame PUJOL demande à quoi correspondent ces décisions.

Monsieur MEUR explique que les communes peuvent définir un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption. Dans ce périmètre, la commune est prioritaire pour acheter le bien qui sont mis à la vente afin de réaliser les projets qu'elle a élaborés. Si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption, elle a alors un droit de priorité sur l'acheteur qui a signé le compromis de vente avec le vendeur, pour acheter le bien. Dans le cas contraire, si la commune n'a pas d'intérêt à l'acquisition du bien, elle formalise sa renonciation par une décision.

- 16DIA2018 DIA Immeuble cadastré section AD n°508-579-510 pour 908 m²
- 17DIA2018 DIA Immeuble cadastré section AH n°194-258 pour 541 m²
- 19DIA2018 DIA Immeuble cadastré section AH n°186 pour 729 m²
- 18DIA2018 DIA Immeuble cadastré section AE n°789 pour 390 m²
- 20DIA2018 DIA immeuble cadastré section AI n°142 de 425m²
- 23DIA2018 DIA immeuble cadastré section AH n°572 pour 651m²
- 22DIA2018 DIA immeuble cadastré section AL n°165 pour 680m²
- 24DIA2018 DIA immeuble cadastré section AO n°658-660-663-669-673-675-677-679-681-683 pour 614m²
- 21DIA2018 DIA immeuble cadastré section AO n°344 pour 500m²

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR